

Comité Syndical du 18 juin 2019

Délibération n°32/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-huit juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 juin 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Didier Villat, Philippe Bouty, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré et William Jacquillard.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Annette Feuillade, Catherine Parent et Florence Pechevis.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvaitre.

Mesdames Martine Pinville, Elisabeth Lasbugues et Fabienne Godichaud.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Immersivity

Le Pôle Image Magelis a mis au cœur de son développement le secteur de l'image numérique. Pour s'investir pleinement dans l'économie de la filière, le Pôle Image Magelis a alors décidé de créer en Charente une manifestation réunissant un nombre significatif de décideurs liés à la réalité virtuelle.

C'est ainsi que l'évènement « IMMERSITY » a vu le jour en 2018 avec une première édition programmée sur trois jours, les 10, 11 et 12 octobre, à Angoulême, l'objectif étant de proposer une manifestation rassemblant des acteurs du secteur concernés par les problématiques de création, de production et de diffusion.

La réussite de la première édition a permis de valider le concept visant à mixer conférences plénières et ateliers et d'ouvrir des portes en accueillant des représentants de l'industrie française, européenne et mondiale de la réalité virtuelle. Elle a rassemblé une centaine de participants pour une dizaine d'intervenants. Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants de l'édition 2018 a été créé à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Au regard du succès rencontré et des enjeux de la filière professionnelle de la réalité virtuelle, le Pôle Image Magelis a décidé de poursuivre l'opération. La deuxième édition d'Immersivity aura lieu les 9, 10 et 11 octobre 2019 avec un format identique à l'année dernière, à savoir des séances plénières, des ateliers et des restitutions d'ateliers.

Le programme, en cours d'élaboration, s'articulera autour de thématiques transversales de l'image, englobant les problématiques de création, de financement, de marketing, orchestrées sous forme de conférences et d'ateliers. L'événement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats, aux interactions avec les autres milieux, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et susciter des collaborations entre les différents participants au travers d'ateliers.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques et co-fondateur et gérant de la société RED5 spécialisée dans la stratégie et les contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2019.

Le CNC est le partenaire pour cette édition. D'autres partenaires pourront venir le compléter.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité [11 présents / 11 votants / 11 voix « pour »] :

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- prennent acte du partenariat financier conclu et de ceux en cours de négociation ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement), par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités, à Immersivity 2019 ;
- autorisent Monsieur le Président à :
 - conduire toutes les démarches,
 - solliciter tout autre partenariat financier,
 - signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 21 juin 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 21 juin 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 21 juin 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

